

tenue sous la présidence de Monsieur le Président DEVILLERS, assisté(e)
de Madame BUSIDAN et Monsieur BENET-CHAMBELLAN, Conseillers
En présence de Monsieur BOUMENDJEL, Rapporteur public
Madame OLIVA-GERMAIN, Greffière

09 heures 15

01) DOSSIER N° 240077 RAPPORTEURE: Madame Hélène BUSIDAN

Titre de l'affaire Demande d'annuler l'arrêté 129 CM du 08/02/2024 rendant exécutoire la délibération 1/2024/CA-PAP du 25/01/2024 du conseil d'administration du port autonome de Papeete fixant les tarifs de la marina Taina.

Nom des parties

Demandeur ASSOCIATION DES VOILIERS EN POLYNESIE

Intervenant Monsieur A. B..

Défendeur PORT AUTONOME DE PAPEETE
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Représentants des parties

SELARL MILLET VARROD AVOCATS (MVA)

SELARL MILLET VARROD AVOCATS (MVA)

Le directeur

Le président

L'audience aura lieu à l'adresse suivante : Avenue Pouvana'a a Oopa

Arrêté le 29/10/2024
Le président du tribunal